



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 030-213000037-20240529-DEC202436-AU



Réf. : DEC/2024/ 36

**Objet : Marché 24MO-MAIRIE : Mission de maîtrise d'œuvre pour la modification du rez-de-chaussée et la rénovation énergétique globale de l'Hôtel de Ville**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

**Vu** le code de justice administrative, pris notamment en ses articles R421-1 à R421-7 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de réaliser des missions de maîtrise d'œuvre pour la modification du rez-de-chaussée et la rénovation énergétique globale de l'Hôtel de Ville d'Aigues-Mortes ;

Considérant qu'un appel d'offre ouvert a été publié le 03 avril 2024 selon les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique avec une date limite de remise des offres fixée au 06 mai 2024 à 11h ;

Considérant que 12 offres ont été reçues dans les délais ;

## D É C I D E

Article 1 : À la suite de la commission d'appel d'offres du 28 mai 2024, le marché 24MO-MAIRIE est attribué au groupement dont le mandataire est : MN-Lab Architectes 16 rue Sainte Anne 30000 NIMES

Le délai de suspension de la signature du marché est de 11 jours à compter de la date d'envoi des lettres de rejets et de retenu. Le marché est donc susceptible d'être signé à compter du 10/06/2024.

Ce marché pourra être conclu pour un montant de 249 950,00€ HT (la tranche ferme est de 167 500€ HT et la tranche optionnelle de 82 450,00€HT). La durée initiale du marché débute à la date de notification de celui-ci.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Article 3 : M. Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision, certifiée exécutoire et affichée ce jour et dont ampliation est transmise à M. le Préfet, représentant les Services de l'État dans le Gard ainsi qu'au Comptable Public, Responsable du Service de Gestion Comptable de Vauvert

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Marie d'Aigues-Mortes, autorité territoriale ayant décidée le présent acte, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes (<https://telerecours.fr>), dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa notification.

Fait à Aigues-Mortes, le 23 mai 2024  
Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN

